

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2016

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 529

présenté par  
Mme Gaillard et Mme Le Dissez

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, après le mot :

« biologiques »,

insérer les mots :

« , les sols ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à réinsérer les sols comme concourant à la constitution du patrimoine commun de la nation, comme l'avait souhaité l'Assemblée nationale en première lecture.